



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos au 31 décembre 2022

- 1. Rapport des commissaires aux comptes**
- 2. Bilan consolidé**
- 3. Compte de résultat consolidé**
- 4. Tableau des flux de trésorerie**
- 5. Variation des Fonds Propres**
- 6. Annexe**

Valeurs exprimées en euros.

Confédération Française Démocratique du Travail

Confédération française démocratique du travail

C.F.D.T.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

47, rue de Liège
75008 Paris
S.A.R.L. au capital de € 1 901 259
811 599 406 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Confédération française démocratique du travail C.F.D.T.

4, boulevard de la Villette
75955 Paris cedex 19

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Membres du Conseil National du syndicat C.F.D.T.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil national confédéral, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du syndicat C.F.D.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 6.3.4 de l'annexe des comptes consolidés expose les principes et les méthodes comptables utilisés pour la détermination de la valeur des immobilisations financières. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent.

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques tels que décrits dans les notes 6.3.9 et 7.10 de l'annexe des comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que ces notes de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du bureau national.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le bureau national.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;


- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 29 juin 2023

Les Commissaires aux Comptes

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit



Francis Chartier

Denis Thibon

1. Bilan consolidé

Actif

Montants en€	2021	2022
Immobilisations incorporelles	8 916 879	7 655 474
Immobilisations corporelles	50 420 421	55 669 516
Immobilisations financières	275281016	264 179 820
Total actif Immobilisé	334618316	327 504 810
Stocks et en-cours	378 985	501 314
Créances clients et comptes rattachés	1 013 563	221 620
Autres créances et comptes de régularisation	13840141	15 677952
Disponibilités et VMP	31 905 250	34 059 119
Total actif circulant	47137 939	50 460 005
Total actif	381756255	377 964 815

Passif

Montants en€	2021	2022
Réserves	329 161 291	332 983 084
Résultat de l'exercice	3 821 794	(7 788 973)
Fonds propres	332 983 085	325194111
Fonds dédiés	409155	354 693
Provisions	7 613 564	6 799 886
Emprunts et dettes financières	1 626 839	2 572 204
Dettes fournisseurs	2 915 350	2 996 858
Autres dettes et comptes de régularisation	36 208 262	40 047 063
Total des dettes	40 750 451	45616125
Total passif	381756255	377 964 815

2. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat

Montants en€	2021	2022
	modifié*	
Chiffre d'affaires	31 384 768	32 568 193
Autres produits d'exploitation	31 331 663	32 728 516
Engagements à réaliser	89 560	235 239
Cotisations		
Subventions contributions		
Autres produits d'exploitation		
Report ressources non utilisées		
Total des produits d'exploitation	62 805 991	65 531 948
Achats consommés MP et marchandises	(19 143 13)	(2 723 862)
Charges externes	(17 168 976)	(20 989 646)
Charges de personnel	(19 364 695)	(19 996 770)
Impôts et taxes	(2 366 625)	(2 270 803)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(9 248 126)	(6 970 814)
Autres charges d'exploitation	(16 488 245)	(17 793 793)
Engagements à réaliser	(143 473)	(180 777)
Report ressources non utilisées		
Total charges d'exploitation	(66 694 453)	(70 926 465)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(3 888 462)	(5 394 515)
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(3 888 462)	(5 394 515)
Produits financiers	6 645 515	2 223 216
Charges financières	(968 202)	(7 564 944)
Résultat financier	5 677 313	(5 341 728)
Charges et produits exceptionnels	2 128 627	3 039 140
Impôt sur les résultats	(95 684)	(91 871)
Résultat net des entreprises intégrées	3 821 794	(7 788 974)
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 821 794	(7 788 973)
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	3 821 794	(7 788 973)

* Se référer aux explications de l'annexe paragraphe 5.2

3. Tableau des flux de trésorerie

Montants en K€	2021	2022
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREES	3 821 794	(7 788 974)
Autres retraitements sans incidence sur la trésorerie	(461)	
Dérive de résultat+ Résultat de dilution		
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	8 000 335	8 293 547
Plus et moins values de cession		
- Impôts différés		
Variations nettes des intérêts courus		
	11 821 668	504 573
Dividendes reçus des MEE		
Variation des stocks	(47 250)	(122 329)
Variations créances clients et autres débiteurs	(1174928)	(807 572)
Variations provisions clients et autres débiteurs		45480
Variations des fournisseurs et autres créditeurs	2 358 648	3 920 309
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1136470	3 035 888
Flux net de trésorerie lié à l'activité	12958138	3 540 461
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	(45 461 499)	(22 508 782)
Cessions, réductions d'immobilisations	28 525 450	20 512 295
		(281 008)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(16 936 049)	(2 277 495)
Dividendes et acomptes sur dividendes HOL		
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires		
Augmentation (réductions) de capital		
Variation des fonds dédiés	53 913	(54 462)
Emission/souscription d'emprunt		2 066 677
Remboursements d'emprunts	(1333405)	(1 117 014)
Frais d'émission d'emprunts		
Variation des comptes courants	487770	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(791 722)	895 201
Actifs-passifs destinés à la vente & Flux de reclassement	(16 915)	
VARIATION DE LA TRESORERIE DEL'EXERCICE	(4 786 548)	2158167
Trésorerie d'ouverture	36 687 446	31900899
Disponibilités et VMP	31 905 250	34 059 119
Découverts bancaires	4 351	53
Trésorerie de clôture	31 900 899	34 059 066

4. Variation des Fonds Propres

La charte de la cotisation syndicale qui régit les organisations syndicales affiliées à la CFDT dispose que des parts de cotisations sont attribuées à des secteurs distincts.

Ainsi, des montants correspondent à des « réserves affectées » reflétant l'activité de ces secteurs, principalement la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS) et sont inclus dans le poste « réserves », voir détail 7.8 « Fonds Syndicaux de la Confédération ».

Tableau de variation des fonds propres

Montants en€	Capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Part du groupe	Intérêts minoritaires	CAPITAUX PROPRES
Situation 2020.12		- 320 470 568	8 690 719	329161 287		- 329 161 287
Affectation Résultat		8 202 954	(8 202 954)			
Dividendes		487 765	(487 765)			
Résultat période			3 821 794	3 821 794		3 821 794
Autres mouvements		4		4		4
Situation 2021.12		- 329 161 291	3 821 794	332 983 085		- 332 983 085
Affectation Résultat		2 933 415	(2933415)			
Dividendes		888 379	(888 379)			
Variation de périmètre		(2)		(2)		(2)
Résultat période			(7 788 973)	(7 788 973)		(7 788 973)
Situation 2022.12		- 332 983 084	(7788973)	325194111		- 325 194 111

Sommaire

1. Bilan consolidé.....	2
2. Compte de résultat consolidé.....	3
3. Tableau des flux de trésorerie.....	4
4. Variation des Fonds Propres	5
5. Faits majeurs.....	8
5.1. Observations sur les comptes sociaux de la Confédération	8
5.2. Comptes consolidés de la Confédération	8
5.3. Evènements de l'exercice	9
5.4. Liste des entités consolidées.....	9
6. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation.....	11
6.1. Référentiel comptable.....	11
6.2. Modalités de consolidation.....	11
6.2.1 Méthodes de consolidation.....	11
6.2.2 Élimination des opérations intra-groupe.....	11
6.2.3 Dates de clôture des exercices des entités consolidées.....	11
6.3. Méthodes et règles d'évaluation.....	11
6.3.1. Application du règlement ANC 2015-05.....	11
6.3.2. Immobilisations incorporelles	12
6.3.2.1. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles.....	12
6.3.3. Immobilisations corporelles.....	12
6.3.4. Immobilisations financières	13
6.3.5. Stocks et travaux en-cours.....	14
6.3.6. Créances et dettes.....	14
6.3.7. Trésorerie et valeurs mobilières de placement.....	14
6.3.8. Impôts sur les bénéfices	14
6.3.9. Provisions pour risques et charges.....	14
6.3.10. Engagements de retraite et prestations assimilées.....	14
6.3.11. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant.....	15
7. Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations.....	16
7.1. Immobilisations incorporelles.....	16
7.2. Immobilisations corporelles.....	17
7.3. Immobilisations financières.....	18
7.4. Stocks et en-cours	20
7.5. Ventilation des créances par échéance	20
7.6. Dépréciation de l'actif circulant.....	21
7.7. Valeurs mobilières de placement et disponibilités.....	21
7.8. Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT	21
7.9. Fonds dédiés.....	21

7.10. Provisions pour risques et charges	22
7.11. Impôts différés.....	22
7.12. Emprunts et dettes financières	22
7.12.1. Nature et échéance des emprunts et dettes financières.....	22
7.12.2. Variation des emprunts et dettes financières.....	23
7.13. Autres passifs.....	24
7.14. Engagements hors bilan.....	24
7.15. Tableau des ressources.....	25
7.15.1. Selon le règlement comptable des organisations syndicales n°2009-10 (CRC).....	25
7.15.2. Fait générateur des cotisations.....	26
7.15.3. Contributions publiques de financement.....	26
7.15.4. Contributions volontaires en nature	26
7.16. Charges d'exploitation	27
7.17. Autres produits d'exploitation.....	28
7.18. Résultat financier	28
7.19. Résultat exceptionnel	29
7.20. Impôts	29
7.21. Effectif.....	29
8. Autres informations	30
8.1. Évènements postérieurs à la clôture	30
8.2. Honoraires des Commissaires aux comptes	30
8.3. Dirigeants.....	30
8.4. Liste des organismes paritaires	31

5. Faits majeurs

5.1. Observations sur les comptes sociaux de la Confédération

Les modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales sont définies dans la Section 1 de l'Annexe - « Règles comptables des organisations syndicales » du règlement n°2009-10 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

Les comptes sociaux de la Confédération ont été établis, conformément à l'application du nouveau règlement 2018-06.

5.2. Comptes consolidés de la Confédération

La Confédération CFDT a établi ses premiers comptes consolidés au 1er janvier 2009 et leur première certification est intervenue au 31 décembre 2010, selon le calendrier défini par les textes.

L'article L. 2135-2, inséré dans le Code du travail par l'article 10 de la loi du 20 août 2008, précise les obligations et méthodes à adopter par une organisation syndicale tête de périmètre au regard de l'établissement de comptes consolidés.

La Confédération CFDT applique pour ses comptes consolidés 2022 les modalités de l'article du Code du travail, définies en Section 2 de l'Annexe des règles comptables des organisations syndicales (règlement n° 2009-10).

Ces modalités déterminent le périmètre d'ensemble (lien d'adhésion ou d'affiliation); s'agissant de la notion de contrôle, les règles renvoient à l'application de l'article L.233-16 du code de commerce qui définit ces critères.

Les comptes consolidés de la Confédération ont été établis, conformément à l'application du nouveau règlement 2020-01.

Les états de synthèse présentent un exercice comparatif conformément au format prescrit par le nouveau règlement.

Au regard des dispositions du règlement 2020-01 des reclassements ont été opérés dont voici le détail.

	2021 présenté	2021 ANC 20.01	Ecart de Reclassement
Cotisations	23 673 578	23 673 578	
Autres produits d'exploitation	9 192 190	9 192 190	
Subventions contributions	27 733 872	27 733 872	
Reprises d'arrort et prov, Transfert de charges		2116 791	2116791
Report ressources non utilisées		89 560	89 560
Total des produits d'exploitation	60 599 640	62 805 991	2 206 351
Achats consommés matières premières et marchandises	(1 914 313)	(1 914 313)	
Charges externes	(17168 976)	(17 168 976)	
81gagerçents à réaliser		(143 473)	(143 473)
Charges de personnel	(19 364 695)	(19 364 695)	
Irrpôts et taxes	(2 366 625)	(2 366 625)	
Dotations aux arrortisserçents et aux provisions		(9 248126)	(9 248 126)
Autres charges d'exploitation	(16 488 245)	(16 488 245)	
Total charges d'exploitation	(57 302 854)	(66 694 453)	(9 391 599)
Reprises d'arrort et prov, Transfert de charges	2116 791		
Dotations aux arrortisserçents et aux provisions	(9 248 126)		
81gagerçents à réaliser	(143 473)		
Report ressources non utilisées	89 560		

5.3. Evènements de l'exercice

Après deux années de crise sanitaire, l'année 2022 a été marquée par une forte reprise des activités en présentiel, sur tout le territoire mais aussi dans nos activités syndicales à l'international. L'ensemble des instances et en particulier le Congrès confédéral de Lyon ont pu, heureusement, se dérouler en présence physique des militants et des militantes.

Concernant les comptes, les événements significatifs de cet exercice sont:

Une augmentation importante des moins-values latentes pour un montant de 4 744 545 € sur nos placements financiers (Confédération et CNAS) au 31 décembre 2022 du fait de l'évolution négative des marchés en 2022 portant le total des moins-values latentes à 16,606 M € ;

la tenue et la réussite du Congrès de Lyon, dont le coût net avoisine 2,5 M €, coût très proche de celui du Congrès de Rennes, en dépit de la hausse des prix sur la période ; La mise en production de plusieurs bâtiments rénovés (Maison d'accueil, Maison 2) à Bierville ; cependant les travaux se poursuivant, la limitation des espaces disponibles aboutit à un nouveau déficit de l'association. Etant donné la dette de l'association envers la Confédération (2,74 M €), celle-ci a dû provisionner 1,097 M € supplémentaires dans ses comptes 2022.

Les travaux de clôture des comptes ont pour l'exercice étaient compliqués par la mise en production de la nouvelle application de gestion et de comptabilité de la Confédération, dont le paramétrage s'est poursuivi post mise en production entraînant un retard. Par ailleurs le sujet de la réforme des retraites de janvier 2023 à juin 2023 a mobilisé la Confédération et toutes les organisations CFDT, ralentissant les retours des services confédéraux et des organisations auprès de la comptabilité pour établir des comptes arrêtés.

5.4. Liste des entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous et il est à noter l'absence d'intérêts minoritaires dans les associations loi 1901 ; les réserves de ces entités sont ainsi intégralement reprises dans les réserves consolidées de la Confédération.

Périmètre

	Siège social	N° SIREN		2022		2021	
				% Contrôle	% Intérêt	% Contrôle	% Intérêt
Association AGI	47-49, a-enue Simon Bolivar,75950 Paris Cedex 19	349 904 839	IG	100,00%	100,00 %	IG	100,00%
Association ASSECO	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	389 700 303	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%
GIE BELLEVILLE	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	334 993 748	IG	100,00%	100,00 %	IG	100,00%
Association BIERVILLE	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rillière	319 073 425	IG	100,00%	100,00 %	IG	100,00%
CONFEDERATION CFDT	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	784 409 930	SM	100,00%	100,00%	SM	100,00%
Domaine de BIERV	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rillière	477876130	IG	100,00%	100,00 %	IG	100,00%
Association Espace BELLEVILLE	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	334 722 378	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%
SCI FLANDRE JAURES	12, rue des dunes, 75019 Paris	398 216 051	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%
Association INST BELLEVILLE	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	328142 237	IG	100,00%	100,00 %	IG	100,00%
Association IRIS	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	525 389 813	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%
Association ISEFOJ	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	447 807 066	IG	100,00%	100,00 %	IG	100,00 %
SCI LOIRE JAURES	12, rue des dunes,75019 Paris	395 201 340	IG	100,00%	100,00 %	IG	100,00%
GIE CFDT PRESSE	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	334 993 730	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%
SCI REBUFFAT	12,rue des dunes, 75019 Paris	431 886 183	IG	0,00%	0,00%	IG	100,00%
GIE VILLETTE	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	334 993 755	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%

La SCI Rebuffat a fait l'objet d'une liquidation au 31 mai 2022

6. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

6.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'ensemble confédéral sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué le 06 mars 2020, sont appliquées depuis le 1er janvier 2021.

Dans le cadre du règlement comptable n° 2009-10 issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008, portant sur la « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009, la Confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°2018-06 et ses règlements modificatifs, relatifs aux organisations syndicales.

6.2. Modalités de consolidation

6.2.1 Méthodes de consolidation

Toutes les entités dans lesquelles !'Ensemble assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les entités consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de la structure consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuel ;
- Éliminer les opérations entre l'entité consolidante et les autres entités consolidées.

6.2.2 Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les entités intégrées ainsi que les résultats internes entre ces entités ont été éliminés dans les comptes consolidés.

6.2.3 Dates de clôture des exercices des entités consolidées

Les entités sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre, d'une durée de 12 mois, à l'exception éventuelle des entités créées entrant dans le périmètre dont la durée est fonction de leur date de création.

L'exercice de toutes les entités consolidées est d'une durée de 12 mois, dont la clôture est fixée au 31 décembre.

6.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par !'Ensemble sont les suivants.

6.3.1. Application du règlement ANC 2015-05

Au cours de l'exercice 2016, un changement de méthode a été effectué concernant la provision pour dettes sur les organisations.

Les opérations réalisées avec les organisations sont les suivantes. Les organisations, dans un souci de rendement de leur actif à long terme, ont confié une partie de leur trésorerie à la Confédération en vue d'un placement mutualisé sur un panier de titres choisis par la Confédération. Ces placements sont enregistrés en immobilisations financières dans leurs bilans. L'organisation apporteuse acquiert des « parts » des fonds placés par la Confédération pour leur compte. Les organisations sont informées de la valeur liquidative de leurs « parts » sur un espace numérique mis à leur disposition.

Cette valorisation fait l'objet d'une mission de validation par un Expert-Comptable.

En cas de reversement en cours d'année (sortie totale ou partielle), la Confédération reverse le montant demandé par l'organisation et constate une diminution du nombre de parts dont bénéficie l'organisation dans le panier, ainsi que le changement de valeur des parts restantes.

Cette sortie peut être réalisée :

- Sur un (des) titre(s) qui est comptablement en moins-value ou sur un (des) titre(s) qui est comptablement en plus-value ;
- Lors de la clôture de l'exercice, la valeur de sortie du panier ne peut être connue. Si toutes les organisations sortaient en même temps, la sortie se ferait en valeur liquidative de titres du panier en vendant les titres de l'actif « sous-jacent » ;
- Lors de la clôture de l'exercice, le risque de perte de la Confédération n'est pas non plus valorisable. Il n'est pas constitutif d'un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Il n'est donc pas possible de constituer une provision.

6.3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les frais accessoires d'acquisition sont activés.

6.3.2.1. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Brevets, licences	Linéaire	2 ans
Projets informatiques	Linéaire	De 2 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

En cas de durée d'utilité indéterminable, aucun amortissement n'est pratiqué mais un test d'impairment est effectué annuellement.

6.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

Les immobilisations corporelles, acquises avant 2009, figurant au bilan d'ouverture de la Confédération, au 1er janvier (terrains et immeubles) ont été valorisées sur la base d'une expertise immobilière.

Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Terrains	Non amortissable	N/A
Travaux Structure Façade	Linéaire	20 ans
Constructions	Linéaire	20 à 35 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations	Linéaire	5 ans

6.3.4. Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des participations non consolidées, prenant en compte la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

Les autres immobilisations financières telles que les prêts figurent au bilan à leur coût de revient, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, valeurs monétaires, titres de participation.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Les titres de la Confédération ont été évalués, à la valeur de marché ou à leur valeur d'acquisition.

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre en cas de moins-value latente. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables. Ce portefeuille comprend en partie des placements effectués pour le compte d'organisations affiliées.

6.3.5. Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO : « Premier entré, Premier sorti ». Le coût d'achat est composé du coût d'achat augmenté des frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

6.3.6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation nominative lorsqu'il y a un risque d'impayé.

6.3.7. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires. Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur valeur de marché, au 1er janvier 2009 (bilan d'ouverture de la Confédération).

Les mouvements sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation est inférieur à la valeur d'achat. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

6.3.8. Impôts sur les bénéfices

L'activité des organisations syndicales étant exonérée d'impôts, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôt différé.

6.3.9. Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité syndicale prépondérante de l'Ensemble consolidé, les provisions constatées correspondent essentiellement à des charges liées à l'activité juridique de la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS). Par ailleurs, les provisions sont également constituées de provisions pour litiges.

6.3.1 O. Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné dans les comptes sociaux et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

L'ensemble du personnel est, soit rémunéré par les GIE Belleville et Villette, soit mis à disposition à la Confédération CFDT. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le personnel administratif et technique), les prestations futures découlent de :

- L'ancienneté à la date de l'évaluation ;
- Le salaire projeté à l'âge de la retraite ;
- Les droits tels que définis ;
- Les conditions du départ en retraite ;
- Le facteur d'actualisation ;
- La probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de 3.5 % (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaire).
Le taux d'évolution des rémunérations est de 3.5 % observé ces quatre dernières années.

6.3.11. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'Ensemble est engagé dans le cadre de ses activités courantes et annexes qui sont assumées à titre accessoire ou dans le prolongement de ses actions normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

7. Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

7.1 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles					
Montants en €	2021	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	2022
Conces.. brevets & licences	24 096 827	2 647 273			26 744 100
Immob.incorporelles en cours	2 187 402	18 589	(1 534 091)		671 900
Immobilisations incorporelles - brut	26 284 229	2 665 862	(1 534 091)		27 416 000
Amort./déprec. conces.. brev.& lie.	(17 367 350)	(2 393 176)			(19 760 526)
Prov.immob. incorp. en cours					
Amortissements &	(17 367 350)	(2 393 176)			(19 760 526)
Conces.. brevets & licences	6 729 477	254 097			6 983 574
Immob.incorporelles en cours	2 187 402	18 589	(1 534 091)		671 900
Immobilisations incorporelles - net	8 916 879	272 686	(1 534 091)		7 655 474

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux progiciels acquis ou développés par le GIE Vilette.

Les autres mouvements correspondent aux immobilisations en cours qui ont été finalisées en cours d'exercice.

La Confédération a développé un logiciel de gestion des adhérents Gasel qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats affiliés à la CFDT.

7.2 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles					
Montants en€	2021	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	2022
Terrains	18238848				18 238 848
Constructions	96 380 969	7 730 148		2 676 196	106 787 313
Install.& mat.indust.	1 032 448	150 492			1 182 940
Autres immob.corporelles	3 483 463	469 551	(2 120)		3 950 894
Immob.corporelles en cours	7 750 954	296 570	-	(2 676 196)	5 371 328
Avces/immob.corporelles	26 093				26 093
Immobilisations corporelles - brut	126 912 775	8 646 761	(2 120)	-	135557416
Amort./déprec. terrains					
Amort./déprec. constructions	(72 353 235)	(3 218 247)		-	(75 571 482)
Amort./déprec. matériels & équip.	(985 487)	(27 397)			(1012884)
Amort./déprec. autres immo.corp.	(3 153 632)	(149 902)			(3 303 534)
Prov.immob. corp. en cours					
Prov.av.& acpt./immo.corp.					
Amortissements & Dépréciations	(76 492 354)	(3 395 546)		-	(79 887 900)
Terrains	18238848				18 238 848
Constructions	24 027 734	4511901		2 676196	31215831
Install.& mat.indust.	46 961	123 095			170 056
Autres immob.corporelles	329 831	319 649	(2 120)		647 360
Immob.corporelles en cours	7 750 954	296 570	-	(2 676 196)	5 371 328
Avces/immob.corporelles	26 093				26 093
Immobilisations corporelles - net	50 420 421	5 251 215	(2 120)		55 669 516

Les immobilisations sont constituées principalement des biens immobiliers inscrits à l'actif du bilan de la Confédération et des deux SCI, ainsi que sur l'association Bierville. Les terrains et immeubles sont valorisés à leur coût historique dans les deux SCI (Flandre-Jaurès, Loire-Jaurès).

Pour la Confédération, en application de l'article 3 du CRC 2009-10, les méthodes suivantes d'évaluation ont été retenues :

- La valorisation des biens immobiliers a été effectuée sur la base d'une expertise immobilière qui retient la moyenne de trois valeurs (rendement valeur locative / valeur vénale par capitalisation/ méthode par la construction), correspondant à la valeur historique dans les comptes sociaux ;
- La décomposition par composants des biens immobiliers, hors SCI, est faite en retenant 4 composants principaux : gros-œuvre, façades étanchéité menuiseries extérieures, climatisation-ventilation-chauffage, électricité, plomberie, ascenseur, courant et agencements.
- L'augmentation des immobilisations corporelles correspond, pour l'essentiel, à la mise en service le 12 juillet 2022 des locaux de Bierville :

- La Maison d'Accueil pour 4 167 556 € ;

- La Maison 2 pour 4 865 681 €;
- Les parties communes du parc pour 992 179 € ;
- La chaufferie pour 340 484 € ;
- Des en-cours sur les projets de rénovation de l'immeuble Belleville pour 1 150 633 €, de Bierville - Maison 1-3-4 pour 3 610 657 € et de Bolivar pour 269 412 €;
- Des installations diverses pour 96 915 €.

7.3 Immobilisations financières

Immobilisations financières

Montants en€	2021	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	2022
Participations financières	37 998				37 999
Créances rattach.particip.	66 ^{'''}	614 162	(611 192)		3 036
Autres titres immobilisés	287 416 285	10 508 535	(17917973)	-	280 006 847
Prêts	1 110 165	73 462	(449 688)		733 939
Dépôts et cautionnements versés	24 335				24 335
Immobilisations financières - brut	288 588 849	11196 159	(18 978 853)	1	280 806156
Prov.participations financières					
Prov.créances rattach.part.					
Prov.autres titres immob.	(13 288 102)	(5 116 527)	1 798 024	-	(16 606 605)
Prov.prêts	(19731)				(19731)
Prov. dépôts et caution. Versés					
Amortissements & Dépréciations	(13 307 833)	(5116 527)	1798024	-	(16 626 336)
Participations financières	37 998				37 999
Créances rattach.particip.	66	614 162	(611 192)		3 036
Autres titres immobilisés	274 128183	5 392 008	(16119949)	-	263 400 242
Prêts	1090434	73 462	(449 688)		714 208
Dépôts et cautionnements versés	24 335				24 335
Immobilisations financières - net	275 281 016	6 079 632	(17 180 829)	1	264179 820

(1) Le poste "Autres titres immobilisés" comprend principalement des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation, réalisés par la Confédération. Ces éléments sont issus des comptes sociaux de la Confédération CFDT et correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Pour information, leur valeur liquidative estimative est établie au 31/12/2022 à 322 681 182 € et à 12 864 7845 € (valeur de souscription de contrats FCPR), pour une valeur brute à la clôture de 280 006 847 €, tel que précisé dans l'annexe des comptes sociaux de la Confédération CFDT. Une dépréciation est constatée fin 2022 à hauteur de 16 606 605 €, ramenant la valeur nette de ces titres à 263 400 242 €.

(2) Les titres de participation non consolidés concernent les sociétés suivantes :

Entités non consolidées

Siège social	N°SIRBII	% Intérêt	VNC titres au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	VNC titres au 31/12/2022	Montant Capitaux Propres	Résultat dernier exercice
Autres titres			70 489,00		1 999,00	68 490,00	ne	ne

Les quatre entités figurant en Autres titres (Sifa, Inter-Expansion, Cisl/Msi) ne répondent pas aux critères définis par les textes pour être intégrées dans le périmètre de consolidation, notamment en termes de pourcentage de contrôle.

7.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Stocks					
Montants en€	2021	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	2022
Stock mat.premières & fournitures	56 943	(1 534)			55409
Stock autres approvis.		10 671			10 671
Stock en-cours product.biens	90 535	37 294			127 829
Stock marchandises	258 895	69 842			328 737
Stocks - brut	406 373	116 273			522 646
Prov.stock mat.prem.& fourn.					
Prov.stock autres approvis.					
Prov.stock en-ers prod.biens					
Prov.stock marchandises	(27 388)			6 056	(21 332)
Amortissements & Dépréciations	(27 388)			6 056	(21 332)
Stock mat.premières & fournitures	56 943	(1 534)			55409
Stock autres approvis.		10 671			10 671
Stock en-cours product.biens	90 535	37 294			127 829
Stock marchandises	231 507	69 842		6 056	307 405
Stocks - net	378 985	116 273		6 056	501 314

Les stocks sont essentiellement détenus par le GIE CFDT-Presses et représentent du matériel syndical, des brochures et des ouvrages destinés au réseau CFDT.

7.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante:

Créances clients - échéances						
Montants en€	2021	2022	Brut	< 1 an	> 1 an	Dép.
Créances clients & cptes rattachés	1 013 563	221620	311 674	311674		(90054)
Total créances clients	1013563	221620	311 674	311674		(90 054)

Autres créances - échéances							
Montants en€	2021	2022	Brut	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Dép.
Avances et acptes versés / com mandei	530 223	427 733	427 733	427 733			
Fournisseurs débiteurs	34 211	287 390	287 390	287 390			
Créance d'impôt exigible		751	751	751			
Cptes courants débiteurs	2 008	5	5	4			
Créances sur immo et comptes rattach							
Autres créances diverses							(1)
Autres créances d'exploitation	970 898	1 560 471	1 560 471	1 560 471			
Divers - Produits à rece"ir	11 379 794	12 555 272	12 555 272	12 555 272			
Charges constatées d'avances	923 006	846 328	846 328	846 328			
Total autres créances	13 840 142	15 677 950	15 677 950	15 677 950			

Les autres créances concernent essentiellement des subventions à recevoir pour 10 142 093 € et des cotisations collectées sur 2022 et à encaisser des syndicats en 2023 pour un montant de 747 186 €.

Les autres créances des deux SCI correspondent à des appels de fonds vis-à-vis du gestionnaire des immeubles pour un montant de 1 172 915 € lié à des remboursements sur l'exercice 2022 à encaisser sur l'exercice 2023.

7.6 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

Dépréciation actif circulant					
Montants en€	2021	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	2022
Prov.créances clts & cpt.ratt.	(44 574)	(45 480)			(90 054)
Cptes courants débiteurs prov					
Autres créances diverses prov		1 728	(1 728)		
Total dépréciation actif circulant	(44 574)	(43 752)	(1 728)		(90 054)

7.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et disponibilités, d'un montant de 34 059 119 €, proviennent principalement de la Confédération.

7.8 Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT

Au 31 décembre 2022, les fonds syndicaux, compris dans les réserves générales et affectées se décomposent selon le tableau présenté en paragraphe 4.

Le poste « Réserves affectées » correspond notamment à des montants enregistrés dans les comptes sociaux de la Confédération CFDT.

En effet, la charte financière CFDT dispose que les cotisations versées par les syndicats et réparties, servent à des actions syndicales spécifiques : Caisse nationale d'action syndicale (CNAS), Fonds d'organisation, Solidarité syndicale mondiale (SSM).

De plus, pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et campagnes électorales), la Confédération a mis en réserve 4 750 000 € au 31 décembre 2022.

7.9 Fonds dédiés

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies.

2022					
Ressources	Montant des fonds affectés au projet (tableau bord)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Conventions diverses	623 697,00	409 155	235 239	180 777	354 693
Total	623 697	409 155	235 239	180 777	354 693

7.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Provisions pour risques & charges

CFDT

Montants en €	Total au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Total au 31/12/2022
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	3 490 919		458 054	3 032 865
Provisions pour litiges sociaux	382 966		14 003	368 963
Provisions pour risque isefoj	43147	10 000	43 147	10 000
Provisions pour Caisse Nationale d'Action Syndicale	3 693 954	1 125 987	1434460	3 385 480
Autres provisions pour risques & charges	2 578			2 578
Total	7 613 564	1 135 987	1 949 664	6 799 886

Elles sont principalement composées des éléments suivants.

Engagements pris en matière de retraite :

- L'ensemble du personnel est soit rémunéré par les GIE Belleville et GIE Villette, soit mis à disposition. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.
- L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Provisions de la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS): elles concernent les sommes que la Confédération est susceptible de payer au titre de la couverture juridique qu'elle assure aux adhérents de la CFDT.

Provisions pour litiges sociaux :

Les provisions pour risques concernent des litiges avec des syndicats, nés sur l'exercice 2021 pour 100 000 €, sur l'exercice 2019 pour 268 963 €.

7.11 Impôts différés

L'activité des organisations syndicales étant généralement exonérée d'impôts, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôts différés.

7.12 Emprunts et dettes financières

7.12.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Emprunts et dettes financières - échéances

Montants en€	2021	2022	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de,		(1 018)	(1 018)		
Emprunts auprès des éta de crédits et lo		(1 018)	(1 018)		
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	1 621 470	2 567 613	2 567 613		
Int. courus s/aut. empts & det. fin.		4 538	4 538		
Autres emprunts et dettes financières di	1 621 470	2 572 151	2 572 151		
Soldes créditeurs de banque	4 351	53	53		
Int.courus/solde créd.banque	1 018	1 018	1 018		
Concours bancaires et intérêts courus	5 369	1 071	1 071		
Total emprunts et dettes financières	1626839	2 572 204	2 572 204		

7.12.2 Variation des emprunts et dettes financières

Emprunts et dettes financières

Montants en€	2021	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Variations	2022
Emprunts auprès des établissements,			(1 018)		(1 018)
Emprunts auprès des éta de crédits e			(1 018)		(1 018)
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	1 621 470	2 062 139	(1 115 996)	-	2 567 613
Int. courus s/aut. empts & det. fin.		4 538			4 538
Autres emprunts et dettes financière	1 621 470	2 066 677	(1 115 996)	-	2 572 151
Soldes créditeurs de banque	4 351			(4 298)	53
Int.courus/solde créd.banque	1 018				1 018
Concours bancaires et intérêts couru	5 369			(4 298)	1 071
Total emprunts et dettes financières	1626839	2 066 677	(1117014)	(4 298)	2 572 204

La Confédération a souscrit sur l'exercice 2016 deux nouveaux emprunts pour un montant de 2 000 000 € et 2 920 000 € en plus de celui de 5 300 000 € qui a été souscrit en novembre 2012 auprès de la Société Générale. Ils ont été affectés au financement de l'ensemble immobilier au 51 avenue Simon Bolivar dans le 19ème.

Un emprunt a été contracté en novembre 2022 pour un montant de 2 000 000 € affectés au financement de la rénovation de la maison de la CFDT a Bierville.

Ils ont été remboursés, à hauteur de 1 111 315 €, leur solde se monte 2 181 681 € au 31/12/2022.

7.13 Autres passifs

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

Autres dettes - échéances

Montants en€	2021	2022	< 1 an	> 1 an
Dettes sur immobilisations				
Avances et acomptes reçus sur commé	245 948	235 152	235 152	
Dettes fiscales diverses et sociales	6 634 371	6 513 709	6 513 709	
Comptes-courants créditeurs	7	15	15	
Dettes diverses	28 386 804	32 348 678	19 576 726	12 771 952
Impôt différés Passifs				
Comptes de régularisation passif	941 132	949 509	949 509	
Aut. dettes et comptes de régul.	36 208 262	40 047 063	27 275 111	12 771 952

Les dettes diverses à moins d'un an correspondent pour l'essentiel à des cotisations, encaissées par le Service central de perception et ventilation des cotisations -SCPVC-(Confédération) début 2021 et dues aux organisations CFDT pour 4 099 429 € ; ces sommes s'inscrivent dans le total de la collecte des cotisations pour l'exercice 2022 qui s'élève à 87 585 184 €.

La Confédération a comptabilisé en charges à payer des montants de subventions à reverser pour 8 479 483 € et les deux SCI ont inscrit des charges à répartir sur leurs locataires pour 708 163 €.

Les dettes diverses à plus de 5 ans correspondent à des dettes envers des Fédérations et Unions Régionales Interprofessionnelles.

En effet, les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ont la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération, à des fins de placement dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte. La dette figurant au bilan pour 12 771 952€ représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération, en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves.

L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds.

7.14 Engagements hors bilan

La Confédération s'est portée caution pour garantir quatre prêts accordés par des banques à des entités tierces jusqu'à hauteur de :

- 1 831 600 € - Echéance du prêt au 30/03/2029 ;
- 67 380 € - Echéance du prêt au 30/11/2023 ;
- 822 739 € - Echéance du prêt au 15/03/2041 ;
- 4151146€-Echéanceduprêtau01/04/2041.

Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 29 000 000 €. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2022, un montant de 2 742 400 € a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 5 117 490 €.

La Confédération a affecté en nantissement au profit de la Société Générale, des titres FCP Investissement pour un montant total à concurrence de 10 800 000,00 €. Ce nantissement de titres vient garantir les emprunts souscrits par la Confédération auprès de la Société Générale:

- D'un montant de 5 300 000 € d'une durée de 10 ans remboursable en 40 trimestrialités ;
- D'un montant de 2 000 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 84 mensualités.
- D'un montant de 3 500 000 € remboursable en 2023

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû est respectivement pour ces emprunts de :

- 132 500 € à échéance du 20/02/2023 ;
- 49 180 € à échéance du 04/02/2023
- 2 000 000 € à échéance 2023

La Confédération a conventionné en 2017 avec l'URI Occitanie pour un abandon de sa créance, avec clause de remboursement si retour à meilleure fortune pour un montant de 887 709 €.

7.15 Tableau des ressources

7.15.1 Selon le règlement comptable des organisations syndicales n°2009-10 (CRC)

Montants en€	31/12/2022	31/12/2021
RESSOURCES DE L'ENSEMBLE CONFEDERAL		
Cotisations reçues (1)	23 761 666	23 673 578
"+" subventions -contributions reçues (2)	29 384 201	27 733 872
dont reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2)	- 16 407 834	- 14 946 368
"+" autres produits d'exploitation perçus (3)	12 386 081	11 398 541
Total des Ressources	65 531 948	62 805 991
Produits financiers perçus	2 223 216	6017546
Résultat net (part du groupe)	67 755164	68 823 537

(1) Montant des cotisations relevant des activités gérées par la Confédération (23 761 666 €).
Le montant des cotisations représente la quote-part calculée pour les entités confédérales, suivant la charte de la cotisation syndicale CFDT. Elle est générée par la centralisation de la collecte totale des organisations affiliées à la CFDT, s'élevant à un montant de 87 585 184 € pour l'exercice 2022.

(2) La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « subventions-contributions » pour 29 384 201 € n'est pertinente que si l'on tient compte de 16 407 834 € de reversements, ramenant le montant de ressources nettes à 12 976 367 €.

(3) Voir paragraphe 7.17 « Autres produits d'exploitation ».

7.15.2 Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte de la cotisation syndicale » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT.

En conformité avec le règlement n° 2009-10 du CRC, l'individualisation par structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir, comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

7.15.3 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe - Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2022, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

7.15.4 Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n°2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature », effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 30 en 2022. Ces personnels sont issus essentiellement de fonctions publiques.

Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions, à savoir 1 913 107 € pour l'exercice 2022.

Charges d'exploitation

Le montant de l'ensemble des charges d'exploitation, impôts & taxes et dotations aux amortissements & provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Détails des charges d'exploitation

Autres charges d'exploitation en €	31/12/2022	31/12/2021
Reversement subventions aux organisations (autres charges) :		
- Confédération	16 134 596	14 635 458
- Isefoj	273 238	310 910
Charges de gestion GIE CFDT Presse & Confédération	1 086 550	1 300 096
Autres charges d'exploitation	298 887	241 777
Total	17 793 271	16 488 241

Dotations aux amortissements & provisions en €	31/12/2022	31/12/2021
Centre de formation Bierville	25 169	7 776
Amortissements des SCI	899 404	886 485
Amortissements GIE Villette	2 480 782	2 418 319
Amortissements Confédération	2 380 982	2 051 715
Provisions Confédération	1 125 987	3 836 282
Autres dotations amortissements et provisions (Gie-Pressé...)	58 491	47 548
Total	6 970 815	9 248 125

Achats consommés en €	31/12/2022	31/12/2021
Charges communes AGI	858 101	514 512
Centre de formation Bierville	391 506	302 853
Achats pour ventes GIE CFDT Presse	1 120 860	860 922
Achats des SCI	177 331	123 925
Achats consommés du GIE Villette	149 545	95 992
Autres achats consommés	22 394	16 109
Total	2 719 737	1 914 313

Charges externes en €	31/12/2022	31/12/2021
Charges communes AGI	1 256 984	982 393
Centre de formation Bierville	653 410	594 425
Coûts des charges SCI	380 457	445 166
Intermédiaires Associations Isefoj (cf. études)	106 024	38 162
Achats et charges GIE Belleville et Villette	5 458 865	5 181 770
Achats et charges GIE CFDT Presse	5 383 488	3 093 599
Achats, prestations reçues, frais généraux Confédération	7 740 763	6 785 542
Autres charges externes	9 654	47 920
Total	20 989 647	17 168 976

Frais de personnel en €	31/12/2022	31/12/2021
Coûts salariaux GIE Belleville & Gie-Villette	19 472 302	18 926 541
Autres charges de personnel Confédération	524 189	438 154
Autres frais de personnel		
Total	19 996 491	19 364 695

Impôts & taxes en €	31/12/2022	31/12/2021
Taxes sur les salaires et autres GIE Belleville	1298075	1 338 061
Taxes des 3 SCI	165 273	172 392
Taxes diverses Confédération	768 465	752 568
Autres taxes GIE Villette	30 176	88 206
Autres impôts et taxes	8 814	15 397
Total	2 270 803	2 366 625

7.16 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en €	31/12/2022	31/12/2021
Autres produits d'exploitation - loyers Confédérations et SCI -facturation AGI -GIE Cfdt Presse et Centre de formation Bierville	12 386 081	11 398 541
Total	12 386 081	11 398 541

7.17 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Résultat financier		
Montants en€	2021	2022
Produits de participations	2 782	4 880
Produits cessions de VMP & Transf de charges finan	6 017 548	
Différences positives de change		6
Autres Intérêts et Produits assimilés	476 569	420 306
Reprises sur provisions & Transfert de charges	148 616	1 798 024
Produits financiers	6 645 515	2 223 216
Dotations financières aux amortissements et prov.	(925 614)	(5116681)
Intérêts et charges assimilées	(42 571)	(25 530)
Différences négatives de change	(17)	
Charges sur Cessions de VMP	-	(2 422 733)
Charges financières	(968 202)	(7 564 944)
Résultat financier	5 677 313	(5 341 728)

Les dotations correspondent aux provisions sur portefeuille TIAP (Moins-Value latentes).
Les reprises correspondent essentiellement aux provisions sur portefeuille TIAP pour 1 798 024€.

7.18 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Résultat exceptionnel		
Montants en €	2021	2022
Produits except ^e sur op. de gestion	47 042	93 294
Produits except ^e sur op en capital	2 134 806	3 649 712
Total des produits exceptionnels	2 181 848	3 743 006
Charges except ^e sur op. de gestion	(455)	(70 023)
Charges except ^e sur op. en capital	(14 677)	(633 843)
Dotations except ^e aux amort. & provisions	(38 089)	
Total des charges exceptionnelles	(53 221)	(703 866)
Résultat exceptionnel	2 128 627	3 039 140

Les autres produits exceptionnels sont constitués de revenus FCPR pour 3 649 712 €.

7.19 Impôts

La charge d'impôts est la suivante :

Détail charge d'impôt		
Montants en €	2021	2022
Impôt sur les sociétés	(95 684)	(91 871)
Impôts différés		
Impôt sur les résultats	(95 684)	(91 871)

7.20 Effectif

L'effectif employé par les entités intégrées globalement se décompose comme suit :

	31/12/2022	/12/2021
Collaborateurs Permanents	135	135
Collaborateurs Administratifs	139	148
Total	274	283

8. Autres informations

8.1. Évènements postérieurs à la clôture

Compte tenu des incertitudes sur l'évolution future des marchés financiers liée à la guerre en Ukraine, il est prématuré de donner une estimation des impacts indirects sur les actifs financiers de la Confédération.

8.2. Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant dans le compte de résultat de l'exercice s'élève à 157 334 € pour EY et 148 952 € pour PKF Arsilon. Ces honoraires ont été facturés au titre :

- Du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés, pour un montant de 121 072 € pour EY, 127 787 pour PKF Arsilon;
- De services autres que la certification des comptes pour 36 262 € pour EY, 21 165 € pour PKF Arsilon.

8.3. Dirigeants

Les informations requises dans le cadre du paragraphe 425 du règlement 99-02 CRC ne sont pas communiquées car cela aboutirait à donner une information individuelle.

8.4. Liste des organismes paritaires

La Confédération CFDT a des liens avec des organismes paritaires dans lesquels, soit elle assure la gouvernance conjointement avec les autres organisations représentatives d'employeurs et salariés, soit elle participe à une gestion paritaire. En référence à la doctrine comptable relative aux modalités d'application de l'article, L.2135-2 du code du travail, les organismes visés sont listés ci-après :

PROTECTION SOCIALE		
	CNAM AT/TS	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
	AGIRCARCCO	Caisses retraite complémentaire des cadres
	CNAF	Caisse Nationale des allocations familiales
	ORST	Observatoires régionaux de la santé au travail
	CNAV	Caisse Nationale d'assurance Vieillesse
	ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
EMPLOI		
	AGEFIPH	Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
	UNEDIC/ POLE EMPLOI	Union nationale inter professionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
	DGT	Direction Générale du Travail
LOGEMENT		
	Action Logement	Action Logement
DIALOGUE SOCIAL		
	AGFPN	Association de gestion du fonds paritaire national
	ADSA	Association paritaire inter professionnelle nationale pour le développement du dialogue social dans l'artisanat
ETUDES		
	IRES	Institut de recherches économiques et sociales